

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre éducatif les p'tits crayons (Dieppe) Inc.	Numéro de permis 2020027	Date d'inspection Le 15 octobre 2024	
Nom de l'établissement Centre éducatif les p'tits crayons 2		Numéro de téléphone (506) 384-5936	
Adresse 520 rue Amirault Dieppe NB E1A 1C8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Celina Boudreau Chiasson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (ii) ses compétences, y compris le certificat et la formation que prévoit l'alinéa 11b) ou c).	24(1)(c)(ii)	15 oct. 2024	15 oct. 2024
Commentaires : Un membre du personnel n'a pas une copie de réussite ou d'inscription au cours d'Introduction en éducation à la petite enfance d'insérée dans son dossier. Les éducateurs doivent avoir une preuve d'inscription ou de réussite insérée dans leur dossier. Une preuve d'inscription au cours d'introduction en éducation à la petite enfance fut immédiatement imprimée et insérée au dossier. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	15 oct. 2024	15 oct. 2024
Commentaires : La description de ses fonctions et de ses responsabilités signées était manquante dans le dossier d'un nouveau membre du personnel. La description de ses fonctions et de ses responsabilités doit être lue, signée et insérée dans le dossier de chaque membre du personnel. L'employé avait déjà lu la description de ses fonctions et de ses responsabilités et a immédiatement signé la copie dans son dossier. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	15 oct. 2024	15 oct. 2024
Commentaires : La déclaration signée concernant les obligations que lui imposent la Loi et le règlement sur le permis était manquante dans le dossier d'un nouveau membre du personnel. La déclaration signée concernant les obligations que lui imposent la Loi et le règlement sur les permis doit être lue, signée et insérée dans le dossier de chaque membre du personnel. L'employé avait déjà lu la déclaration concernant les obligations que lui imposent la Loi et le règlement sur le permis et a immédiatement signé la copie dans son dossier. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

La mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

La MAQ a vérifié les éléments suivants :

- le ratio et nombre maximal d'enfants
- les dossiers des enfants
- les consentements signés dans le dossier de l'enfant
- les dossiers des nouveaux membres du personnel

Durant la visite, le ratio est respecté.

La MAQ a observé les jeux libres, les moments de transitions, la collation et les jeux extérieurs.

original signé par

Celina Boudreau Chiasson

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 octobre 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par

Joel Bourque

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 octobre 2024

\_\_\_\_\_  
Date